

## Compte-rendu #51 - Séance du 3 février 2025

### *Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique*

1. Question de la députée Valérie Dejardin (PS) :

[« Plan d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au définancement de la recherche fédérale »](#)

Après l'accord pour la formation d'un **nouveau gouvernement fédéral**, les **inquiétudes persistent** concernant le financement des institutions de recherche fédérales (Institut des Sciences naturelles, Musée royal d'Afrique centrale, IRM...), l'exonération du précompte professionnel pour la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur ou encore le champ d'application des institutions scientifiques.

Le ministre prévoit-il de rencontrer la ou la ministre en charge de la politique scientifique fédérale ? **Des estimations des budgets pris en compensation des coupes fédérales par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont-elles été réalisées ?** Quel préjudice financier pour les établissements si le remboursement du précompte professionnel venait à être supprimé ?

*Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :*

« La déclaration du formateur fédéral ayant été présentée il y a moins de 48 heures, il m'est assez compliqué de répondre de manière détaillée à toutes vos questions. En effet, comme dans tout accord de gouvernement, des éléments doivent encore être précisés avant d'être mis en œuvre. Toutefois, **j'ai déjà eu l'occasion de répondre à plusieurs questions sur ce sujet et vous renvoie dès lors à mes réponses**, qui restent les mêmes.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que **le gouvernement plaidera pour que les dispositions de dispense de versement du précompte professionnel soient bien applicables aux entités relevant de la Communauté française**. À ce sujet, la déclaration du formateur précise: "Le gouvernement clarifiera davantage le régime actuel d'exonération du précompte professionnel pour les employés de R&D [recherche et développement] et apportera des améliorations qualitatives afin de garantir au maximum une sécurité juridique, l'efficacité, un contrôle budgétaire et une stabilité. Le champ d'application de la dispense partielle de versement du précompte professionnel est réformé pour ce qui concerne la recherche dans les universités, les hautes écoles, les hôpitaux universitaires et les fonds pour la



recherche scientifique. En outre, nous prévoyons de clarifier le champ d'application pour les institutions scientifiques agréées en fournissant des critères objectifs et transparents."

Je resterai bien évidemment attentif à cet élément, **la priorité du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant que le soutien et la valorisation de la recherche et de nos chercheurs dans l'espace francophone soient maintenus**. Je ne manquerai pas de prendre rapidement contact avec mon homologue fédérale pour discuter de l'application concrète des éléments prévus dans l'accord de gouvernement Arizona. »

2. Question de la députée Valérie Dejardin (PS) :

[« Lutte contre les discriminations genrées dans la recherche »](#)

En 2019, le Parlement de la FWB adoptait une **résolution visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur lutte contre les discriminations genrées**. Si certaines recommandations ont été suivies (ex : la création de la CoGES, Commission Genre en Enseignement Supérieur), d'autres ne l'ont pas encore été : visibilité des projets visant la lutte contre les discriminations de genre, sensibilisation de la communauté académique, analyse genrée et transparence des critères de sélection et promotion, mobilisation d'un budget soutenant des systèmes d'évaluation plus qualitative, etc.

**Quelles sont les ambitions du ministre à ce sujet, alors que la Déclaration de Politique Communautaire ne l'aborde pas ?**

*Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :*

« Contrairement à ce que vous indiquez, **la DPC fait explicitement mention de cette problématique pour l'enseignement supérieur et la recherche. Elle vise l'extension des missions de l'Observatoire du climat scolaire aux établissements de l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, afin de lutter contre le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes, ainsi que les discriminations dans l'enseignement supérieur**. J'aborderai donc bien les questions de discriminations genrées dans le domaine de la recherche durant la présente législature, en étroite collaboration avec mes collègues chargées de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur.

Pour rappel, l'Observatoire du climat scolaire est actuellement doté des missions suivantes : assurer une veille scientifique ; piloter des recherches ; évaluer la politique en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ; mettre à disposition des établissements et des professionnels des outils et des formations ; et enfin, mettre en réseau les opérateurs impliqués.

De plus, **le décret du 4 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur comprend déjà un certain nombre de mesures** visant les universités et le F.R.S.-Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Par exemple, des **quotas de genre** dans les jurys de sélections, les commissions scientifiques et les conseils de recherche sont maintenant d'application. Il est également prévu d'informer les membres de ces mêmes organes sur les **biais genrés implicites**. L'intégration de **statistiques genrées** dans le rapport annuel du FNRS permettra également de disposer des données objectives sur le phénomène du "tuyau percé".



Un groupe de travail "Genre" au sein du FNRS et de la CoGES de l'ARES travaille sur cette thématique. Les problèmes y sont identifiés et discutés. Des stratégies y sont élaborées et des objectifs formalisés. Sur la base de leur travail, des actions seront mises en œuvre, notamment dans le cadre du Plan d'égalité de genre du FNRS (2022-2025).

Enfin, il est certain que les stéréotypes de genre génèrent un déficit de genre dans certaines filières, particulièrement dans les science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Dans le cadre de mes compétences, je veillerai à poursuivre la déconstruction des stéréotypes de genre, afin d'attirer plus de jeunes et de femmes vers les options et les filières économiques, scientifiques et technologiques, comme le prévoit d'ailleurs la DPC. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020db046>



[www.observatoire.frs-fnrs.be](http://www.observatoire.frs-fnrs.be)



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>